



## **Service Public d'Assainissement Non Collectif**

### **DOSSIER USAGER SPANC 2022**

Réalisation d'une installation neuve ou réhabilitée  
d'assainissement non collectif

#### **PIECES DU DOSSIER :**

- ⇒ Procédure à suivre
- ⇒ Formulaires à compléter :
  - Formulaire de demande de dispositif ANC
  - Formulaire de demande de contrôle travaux
- ⇒ Règlement de service SPANC

#### **Pour tout renseignement :**

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)  
Mauges Communauté  
1 Rue Robert Schuman – La Loge – Beaupréau  
49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES  
Téléphone : 02.41.46.49.27  
Mail : [spanc@maugescommunaute.fr](mailto:spanc@maugescommunaute.fr)

# Procédure à suivre et formulaires à compléter

## Etape 1- AVANT L'INSTALLATION du dispositif d'assainissement non collectif

### CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF

#### Le PROPRIETAIRE a

- Un projet de construction d'une habitation ou
- Un projet de rénovation d'une habitation ou
- Un projet de mise aux normes d'un assainissement non collectif

#### Retrait du dossier d'informations d'assainissement non collectif

- Sur le site internet de Mauges Communauté
- En mairie déléguée
- Sur demande au service SPANC

#### Réalisation d'une étude de sol avec proposition d'un système d'assainissement adapté à votre terrain et à votre habitation

**Demande à réaliser auprès d'un bureau d'études**  
(Liste des bureaux d'études de la Charte Qualité ANC 49 jointe au dossier d'informations)

#### Dépôt du dossier d'étude d'assainissement non collectif

- Par mail à l'adresse suivante : **spanc@maugescommunaute.fr** ou
- Par courrier à :  
Mauges Communauté – Service SPANC  
1 Rue Robert Schuman – Beaupréau  
49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES

### INSTRUCTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF

#### Etude du dossier réalisé par le SPANC

(Délai d 15 jours à réception du dossier complet)

#### AVIS FAVORABLE

Envoi du rapport de conception au propriétaire par mail ou par courrier

#### AVIS DEFAVORABLE

Demande de modification du projet

Envoi des pièces modificatives au SPANC pour instruction

Envoi du rapport de conception validé au propriétaire par mail ou par courrier

**Le propriétaire peut débuter les travaux**

## Etape 2 – A LA FIN DES TRAVAUX d'installation du dispositif d'assainissement non collectif (Avant remblaiement)

### CONTROLE DE BONNE EXECUTION DES TRAVAUX

**Le PROPRIETAIRE** (ou l'entrepreneur à votre demande)

**Contacte le SPANC avant le début des travaux pour organiser le contrôle**

- soit par le site internet de Mauges Communauté en complétant le formulaire en ligne dans la rubrique « Assainissement non collectif – Contrôle de bonne exécution des travaux »
- Soit en complétant et en signant le formulaire téléchargeable sur le site internet.
- Soit en complétant le formulaire de demande de contrôle de bonne exécution des travaux complété et signé présence dans ce dossier.

**SPANC de Mauges Communauté**

fixe le rendez-vous pour le contrôle de bonne exécution des travaux

**Un technicien du SPANC de Mauges Communauté**

Effectue le contrôle de bonne exécution des travaux sur site  
**(Vérification avant remblaiement du chantier)**

**AVIS FAVORABLE**

**AVIS DEFAVORABLE :**

Demande de travaux complémentaires

**Suite à la réalisation des travaux,  
une contre-visite est nécessaire  
pour lever les non-conformités**

**SPANC de Mauges Communauté**

Valide les travaux et envoie le rapport de bonne exécution au propriétaire

## Etape 3 – PENDANT LA VIE de l'installation du dispositif d'assainissement non collectif

### ENTRETIEN

**Le PROPRIETAIRE**

Entretien de l'installation : nettoyage régulier des regards / Vidange de la fosse (tous les 4 ans)/Nettoyage du préfiltre, du bac dégraisseur (si présent) tous les ans

### CONTROLE PERIODIQUE

**Le SPANC réalise le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien tous les 6 ans**

Envoi au propriétaire du rapport avec l'avis du SPANC

# SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF MAUGES COMMUNAUTE

## Phase 1 : Contrôle de conception

Dans le cas d'un dépôt de permis fait pour une zone non couverte par l'assainissement collectif ou de la réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif, le pétitionnaire doit fournir une étude de sol et de filière pour son assainissement non collectif.

► **L'usager** dépose à la mairie déléguée du lieu de son projet **2 exemplaires** de son étude de filière accompagnée pour chaque dossier du formulaire de demande de dispositif d'assainissement non collectif, des autorisations de passage et / ou de rejet et si nécessaire de l'attestation de modèle de dispositif agréé.

► **Le SPANC de Mauges Communauté**, dans un délai de 15 jours à dater de la réception du dossier complet doit donner son avis sur la conception de l'assainissement non collectif au propriétaire. **Avant tout commencement de travaux, un avis favorable est obligatoire.** En cas de changement de filière par rapport à l'instruction du dossier initial, un avenant ou contre-étude devra être demandée au bureau d'études. A réception, le SPANC réalisera une nouvelle instruction du dossier selon les tarifs en vigueur.

## Phase 2 : Contrôle de réalisation des travaux

► **Le propriétaire** transmet au SPANC de Mauges Communauté le formulaire « Demande de contrôle de bonne exécution des travaux ». Le SPANC fixe le rendez-vous qui doit avoir lieu sous maximum 5 jours, déduits des samedis, dimanches et jours fériés.

► La vérification avant remblaiement est effectuée. Dans le cas d'un remblaiement avant le contrôle du SPANC, l'installation sera classée « non conforme ».

► A l'issue de cette vérification, dans un délai maximum de 10 jours, si l'avis est favorable, **le SPANC de Mauges Communauté envoie un avis au propriétaire.** Dans le cas d'un avis défavorable, le SPANC en informera le propriétaire.

## Coût des contrôles pour le propriétaire (Tarifs applicables au 01/01/2022)

► La facture sera émise par **le SPANC de Mauges Communauté (réception par le propriétaire d'un titre exécutoire transmis par le Trésor Public).**

► Coût des contrôles (tarif en vigueur au 01.01.2022) :

▪ **Coût du contrôle de conception (contrôle du dossier) : 99.00 € TTC**

*Coût si nécessaire pour une contre-étude : 70.00 € TTC*

▪ **Coût du contrôle de réalisation (contrôle de l'installation) : 160.00 € TTC**

*Coût si nécessaire pour visite supplémentaire : 120.00 € TTC*



N° DOSSIER :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

## DEMANDE DE DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

(À adresser par mail à [spanc@maugescommunaute.fr](mailto:spanc@maugescommunaute.fr) ou par courrier à :  
Mauges Communauté – Service SPANC – 1 Rue Robert Schuman – BEAUPREAU – 49600  
BEAUPREAU-EN-MAUGES)

Date de dépôt :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

### 1 - DEMANDEUR

Nom, Prénom (ou raison sociale) du  
propriétaire de l'immeuble

.....

Adresse du demandeur (n°, rue ou lieu-dit)

.....  
.....

Code postal : .....

Commune : .....

Téléphone du domicile

.....

Téléphone portable

.....

Adresse courriel

.....

### 2 – TERRAIN

Adresse du lieu de réalisation du  
dispositif :

.....  
.....

Code postal : .....

Commune : .....

Références cadastrales : .....

N° du permis de construire ou de la déclaration de travaux (s'il y a lieu) :

4	9																		
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

### 3 - CARACTERISTIQUES DES LOCAUX

Habitation : Neuve  Transformation  Agrandissement  Mise en conformité

Type de résidence : Principale  Secondaire  Autre  .....

Nombre de personnes pouvant vivre dans l'immeuble : .....

Nombre de pièces principales (code construction) : 1  2  3  4  5  6  7  Autre: ....

Mode d'alimentation en eau : raccordé au réseau public oui  non

desservi par le réseau public oui  non

#### 4 – CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Nature du sol.....	perméabilité > à 10mm/h <input type="checkbox"/>	perméabilité < à 10mm/h <input type="checkbox"/>
Terrain inondable	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/> PPRi <input type="checkbox"/>
Nappe d'eau présente à moins d'1 mètre du fond de fouille projeté	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Pente générale du terrain	< à 5% <input type="checkbox"/>	5 à 10 % <input type="checkbox"/> > à 10% <input type="checkbox"/>
Présence d'un puits ou forage sur ou à proximité de la propriété étudiée	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Distance du puits vis-à-vis de l'installation projetée	> à 35 m <input type="checkbox"/>	< à 35 m <input type="checkbox"/>
Puits utilisés pour la consommation humaine	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Puits déclaré(s) en Mairie (décret 2008-652)	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

#### 5 - CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS PROJETEES

<input type="checkbox"/> Bac Dégraisseur	Capacité .....	litres	
<input type="checkbox"/> Fosse toutes eaux	Volume : .....	m <sup>3</sup>	
<input type="checkbox"/> Epandage	<input type="checkbox"/> Tranchées	Longueur : .....m	Nombre de tranchées : .....
	<input type="checkbox"/> Lit	Surface : ..... m <sup>2</sup>	
<input type="checkbox"/> Filtre à sable	Drainé <input type="checkbox"/>	Non drainé <input type="checkbox"/>	Imperméabilisé <input type="checkbox"/>
	Longueur : .....m	Largeur : .....m	Hauteur : .....m.
<input type="checkbox"/> Tertre	Surface à la base m <sup>2</sup>	Surface au sommet.....	m <sup>2</sup>
<input type="checkbox"/> Filière agréée	Nom : .....	N° agrément .....	Capacité : .....EH.
<input type="checkbox"/> Relevage	Avant traitement <input type="checkbox"/>	Après traitement <input type="checkbox"/>	Volume : .....litres
<input type="checkbox"/> Rejet après traitement vers le milieu superficiel (exutoire)	Privé <input type="checkbox"/>	Communal <input type="checkbox"/>	Départemental (1) <input type="checkbox"/>

**Le cadre 7 sera à compléter obligatoirement si vous n'êtes pas propriétaire de l'exutoire**  
(1) Autorisation à solliciter à l'Agence technique départementale du Département

#### 6 – MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

Concepteur du projet (bureau d'étude)

Nom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Réalisateur de l'installation (entreprise) :

Nom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

**7 – AUTORISATION DU PROPRIETAIRE DE L'EXUTOIRE (fossé, ruisseau, etc...)  
(Si vous n'êtes pas vous-même propriétaire)**

Je soussigné .....  
propriétaire de l'exutoire mentionné dans le cadre 5 de la présente étude, autorise le déversement-  
après épuration- des rejets du dispositif d'assainissement non collectif faisant l'objet de cette demande  
dans l'exutoire dont je suis propriétaire sous réserve de l'approbation de l'étude de filière par le service  
public d'assainissement non collectif (SPANC)

Observation(s) éventuelle(s) du propriétaire de l'exutoire :

.....  
.....

A ....., le ..... (signature)

**8 – AUTORISATION DE PASSAGE DE CANALISATION D'ASSAINISSEMENT  
(Sur un terrain dont vous n'êtes pas le propriétaire)**

**En terrain privé**

Je soussigné .....  
propriétaire du terrain, autorise la réalisation et le passage de canalisation d'assainissement sur le dit  
terrain.

La servitude pourra faire l'objet d'un acte notarié à l'issu de l'étude.

**Sous voirie communale ou départementale :** *dans ce cas, une demande de permission de voirie  
doit être adressée par le pétitionnaire à la Mairie ou à l'Agence technique départementale. La réponse  
sera jointe au dossier.*

A ....., le ..... Signature :

**9 – ATTESTATION DE NON UTILISATION DU PUIIS  
POUR LA CONSOMMATION HUMAINE.  
(à remplir par le propriétaire du puits)**

Je soussigné (NOM et Prénom) .....  
propriétaire du puits mentionné dans le cadre 4 de la présente étude, certifie que le dit puits n'est pas  
utilisé pour la consommation humaine.

A ....., le .....

Signature :

**10 – OBSERVATIONS PREALABLES DU MAIRE  
(Sur l'aptitude du sol à l'infiltration, présence de nappe, de puits, problèmes sanitaires, etc....)**

.....  
.....

La demande de visite de contrôle sera adressée avant remblaiement au Service Public d'Assainissement  
Non Collectif de Mauges Communauté par mail à [spanc@maugescommunauté.fr](mailto:spanc@maugescommunauté.fr) ou par téléphone au  
02.41.46.49.27

La visite des installations sera effectuée par un technicien mandaté pour le compte de Mauges  
Communauté.

A ....., le .....

Signature :

## 11 – PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- Un rapport justifiant l'adéquation de la filière proposée aux caractéristiques de la propriété et aux besoins (caractéristiques du sol, environnement, occupation...).
- Les documents cartographiques suivants :
  - Plan de situation sur carte IGN au 1/25 000ème (taille minimum de 20 cm x 15 cm)
  - Plan détaillé de la zone étudiée à l'échelle cadastrale comprise entre 1/1000 et 1/2500.
  - Plan d'implantation de l'habitation et des ouvrages d'assainissement (à l'échelle) au 1/500ème, ainsi que la localisation des sondages et du test de perméabilité
  - Profil en long de l'installation sans échelle mais avec côtes fil d'eau, côtes terrain naturel, côtes projet fini et linéaire
- La documentation technique correspondant au type de système d'assainissement proposé

## 12 – ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Le pétitionnaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage :

- À informer le bureau d'étude et le SPANC de toute modification de son projet et à en supporter les éventuels frais d'instruction du dossier par le service ;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis favorable du SPANC ;
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement dans le délai indiqué dans le règlement de service du SPANC ;
- À respecter les règles techniques de pose du système projeté ;
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- À ne pas envoyer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis d'agrément le cas échéant (filières agréées) ;
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

A ....., le .....

Signature :





**DEMANDE DE CONTROLE DE REALISATION  
D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF -  
ANNEE 2022**

**Formulaire à retourner impérativement** à Mauges Communauté par mail :  
spanc@maugescommunaute.fr ou par courrier : 1 Rue Robert Schuman – La Loge –  
Beaupréau – 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES

► Le propriétaire demande à Mauges Communauté d'intervenir pour le contrôle de réalisation de son installation d'assainissement non collectif.

**Attention :**

- **L'ensemble des travaux** (y compris la ventilation) doivent être terminés.
- Le contrôle de réalisation doit être effectué **avant remblaiement**. Dans le cas d'un remblaiement avant le contrôle du SPANC, l'installation sera classée « non conforme ».
- Prévoir pour le jour du contrôle les **documents d'accompagnement de la filière** (attestations de volume ou de dimensionnement, bons de matériaux, fiche de traçabilité de filtre planté...)

M- Mme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune déléguée : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_ ou \_\_\_\_\_

Sollicitent l'intervention de Mauges Communauté pour le contrôle de réalisation de leur installation d'assainissement non collectif située à l'adresse suivante :

Adresse du contrôle : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune déléguée : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_ Réf. cadastrale : Section \_\_\_\_\_ Parcelle(s) \_\_\_\_\_

A : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature du propriétaire de l'installation	ou <u>après autorisation du propriétaire</u> , signature pour ordre de l'installateur (avec nom et cachet)
<b>Ⓢ Toute demande d'intervention fera l'objet d'une facturation</b> (Tarif au 01/01/2022 : 160.00 € TTC).	

**PARTIE RESERVEE A MAUGES COMMUNAUTE**

BON POUR INTERVENTION

**Contrôle prévu le :**

**A :**

Le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/2022

Tampon et signature :